



## ACTE D'AUTORISATION

Reconnaissance mutuelle séquentielle

### Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1. Le meta SPC:

**Wolmanit CX-8WB\_family -Famille de produits - Méta SPC 2** est autorisé conformément à l'article 33 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 29/03/2031. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:  
WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH  
Numéro BCE: /  
Dr. Wolman Strasse 31-33  
DE D-76547 SINZHEIM
- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:
  - o Wolmanit CX-8F
- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2021-0024-02-00
- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
  - o SL - Concentré soluble
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Bis[1-cyclohexyl1,2-di(hydroxy-.kappa.O)diazeniumato(2-)]-cuivre (Cu-HDO) (CAS 312600-89-8 ): 2,8% - 2,8% Basic Copper carbonate (CAS 12069-69-1 ): 13,04% - 13,04%
--

- Substances préoccupantes :

acide ethyl-2 hexanoïque (CAS 149-57-5) : 4,9% - 4,9%
acide heptanoïque (CAS 111-14-8) : 3,1% - 3,1%
Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau (CAS 9002-98-6) : 0% - 0%
amino-2-ethanol (CAS 141-43-5) : 31,6% - 31,6%

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

8 Produits de protection du bois Uniquement autorisé pour le traitement en intérieur contre les champignons lignivores, coléoptères xylophages et termites, via un traitement sous vide ou à pression oscillante par des utilisateurs industriels.
---

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 24 mois
- Organismes cibles:
  - o Basidiomycètes - champignons lignivores
  - o Insectes attaquant le bois
  - o Reticulitermes sp

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Wolmanit CX-8WB\_family - Famille de produits - Méta SPC 2:  
WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH, DE
- Fabricant Bis[1-cyclohexyl]1,2-di(hydroxy-.kappa.O)diazeniumato(2-)-cuivre (Cu-HDO) (CAS 312600-89-8):  
BASF SE, DE
- Fabricant Basic Copper carbonate (CAS 12069-69-1):  
SPIESS URANIA CHEMICALS, DE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Wolmanit CX-8WB\_family - Famille de produits, avec le numéro d'autorisation BE2021-0024-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H302	Toxicité aiguë (oral) - catégorie 4
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1B

Code H	Classe et catégorie
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H332	Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3
H361d	Toxicité pour le système reproductif - catégorie 2
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des <ol style="list-style-type: none"> <li>1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et</li> <li>2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.</li> </ol>

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Yeux	Lunettes de protection	Lunettes de sécurité à protection intégrale	EN 166: 2001	Oui	Non



Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Mains	Gants	Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm).	EN 374-1: 2003	Oui	Non
Respiration	Filtre	Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN 14387 type ABEK).	Autre	Oui	Non
Peau	Autre	Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition. Vêtements de protection résistants aux	Autre	Oui	Non



Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
		produits chimiques selon DIN EN 13034 (Type 6), porter des chaussures de protection adaptées (EN 13832).			

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle séquentielle,

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 25/01/2022